

## Aides financières du PRéAU

Le PRéAU a pour mission d'accompagner et de conseiller les propriétaires occupants à rénover énergétiquement leurs logements, et ce quel que soit le montant de leurs revenus : visite du logement, audit énergétique, aide à la définition des travaux, ...

Le PRéAU prévoit la progressivité des aides en fonction des économies d'énergie estimées après travaux, évalués avec le calcul de l'étiquette énergie, dans le cadre du passeport de la rénovation énergétique établi par le PRéAU.

Prime	Gain énergétique de 15 % à 25 %	Gain énergétique > 25 %	Objectif rénovation BBC (80 kWhep/m <sup>2</sup> )
Montant aide	200€	1 000€	15 % travaux HT (plafonné à 3 000€)

Une aide bonus, additionnelle aux aides sus-citées, sera versée pour le recours aux matériaux naturels bio-sourcés (matériaux stockeurs de carbone), sous réserve que la part de ces matériaux soit > 50 % des éléments ou surfaces traités dans le cadre de ces travaux de rénovation énergétique.

Prime	Gain énergétique de 15 % à 25 %	Gain énergétique > 25 %	Objectif rénovation BBC (80 kWhep/m <sup>2</sup> )
Montant aide	-	500€	1 000€